



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 16 juillet 2019

Projet de reconstruction du Centre hospitalier universitaire sur l'île de Nantes : Délivrance du permis de construire, de l'autorisation environnementale unique et du permis d'exploitation accordé au titre du code minier

Le projet le plus important en matière de santé publique en France connaît une étape importante de son avancement. Au cœur de la première métropole de l'ouest de la France, le futur hôpital sur l'île de Nantes regroupera, sur un même site, les services de l'actuel Hôtel-Dieu et de l'hôpital mère enfant (Nantes) et de l'hôpital Laennec (Saint-Herblain), ainsi que l'Institut de Recherche en Santé – IRS 2020, au sein d'un nouveau quartier de la santé associant soin, formation, recherche.

Ce mardi 16 juillet, le permis de construire relatif au projet de nouvel hôpital sur l'île de Nantes a été délivré, au nom de l'Etat, par Claude d'Harcourt, préfet des Pays de la Loire, préfet de la Loire Atlantique. Cette décision conclut un processus d'instruction de près d'une année et fait suite aux différents avis favorables rendus sur le projet. Autorisant la construction du nouvel hôpital et de l'IRS 2020, elle représente une étape majeure dans la poursuite de l'opération ouvrant la voie au lancement des travaux en 2020.



Une première autorisation avait été délivrée le 24 octobre 2018 pour permettre la création d'une hélistation dédiée aux transports sanitaires du futur CHU.

Les trois autorisations délivrées aujourd'hui concernent :

- un permis de construire délivré par l'État,
- une autorisation environnementale unique « Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) »,
- une demande de permis d'exploitation et une autorisation d'une installation de géothermie à basse température.

Ces décisions concluent un processus d'instruction du projet de près d'une année par les différents services de l'Etat et du Département (DREAL, DDTM, DGAC, DSNA, DRAC, SDIS...). Elle fait suite aux différents avis émis sur le projet :

- L'avis de l'Autorité environnementale en février 2019,
- Les trois avis favorables de la Commission d'enquête en mai 2019, suite à l'enquête publique relative à cette opération qui s'est déroulée du 25 mars au 26 avril 2019,
- Les deux avis favorables à l'unanimité du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) attribués le 4 juillet 2019.

Le préfet de la Loire-Atlantique a donc délivré ce jour au CHU le permis de construire, l'autorisation environnementale et le permis d'exploiter une installation de géothermie.

Par ailleurs, les travaux de préparation de l'assiette foncière sur l'île de Nantes se poursuivent, sous l'égide de Nantes Métropole, avec la démolition en cours de l'ancien MIN et la préparation des voiries et réseaux.

Le démarrage des travaux du nouvel hôpital est prévu en octobre 2020 pour une ouverture en 2026.



« Pour le CHU de Nantes, la délivrance du permis de construire est une étape majeure ; elle concrétise l'important travail conduit, au service d'un projet d'ampleur, pour les patients du CHU de Nantes, de notre territoire et au-delà. »

Philippe SUDREAU, Directeur Général du CHU de Nantes

Ce nouvel hôpital est essentiel pour une prise en charge optimisée, sécurisée et de qualité pour tous les habitants de Nantes et de sa Région. La délivrance du permis de construire concerne également l'Institut de Recherche en Santé 2020 (IRS 2020). Les services cliniques du nouvel hôpital et les équipes de recherche bénéficieront ainsi de liens très étroits renforçant la continuité entre recherche fondamentale, investigation clinique, soins et enseignement, en faveur des patients. Cette unité de lieu du continuum soins-formation-recherche au cœur du Quartier Hospitalo-Universitaire sur l'île de Nantes est attendue par tous les acteurs.

Le CHU de Nantes se réjouit du franchissement de cette étape majeure dans la poursuite de l'opération. Les décisions prises par les services de l'Etat reflètent la qualité du projet de nouvel hôpital et viennent récompenser plusieurs années d'investissement des équipes de l'établissement, du mandataire du CHU (Soderec) et de la maîtrise d'œuvre (Art&Build, Pargade architectes, Artelia et Signes Paysages). Cet important travail de conception a été conduit en étroite collaboration avec les équipes de l'Agence Régionale de Santé, la Région des Pays de la Loire, Nantes métropole, la Samoa et, pour l'IRS 2020, l'Université de Nantes et l'Inserm.



« La signature qui nous réunit ce matin lance concrètement la construction du CHU, l'un des plus grands projets nantais. Avec la livraison récente du MIN, la prochaine de la nouvelle gare SNCF, le CHU, les bords de Loire, le nouveau réseau de transports en commun et les nombreux projets urbains, c'est l'avenir de la métropole nantaise qui se dessine avec ce nouveau CHU et le quartier de la Santé au sein duquel il prendra place. Ce beau projet est le fruit d'un partenariat fructueux, depuis le début, entre les équipes du CHU, de l'État, l'ARS et la Préfecture, mais aussi Nantes Métropole et la Samoa. Il met la santé publique au cœur de la ville, et c'est évidemment un engagement fort pour la médecine de demain et l'accès à la santé de tous. »

Johanna ROLLAND, Maire de Nantes, Présidente de Nantes Métropole.

« Pour l'ARS Pays de la Loire, cette étape permet de réaliser un pas supplémentaire à la réalisation du projet structurant de modernisation du CHU de l'île de Nantes. L'ARS reste impliquée dans le suivi de ce dossier avec pour objectif l'amélioration de la qualité de la prise en charge des patients et la meilleure prise en compte des parcours de santé. »

Jean-Jacques COIPLÉ, Directeur Général ARS Pays de la Loire

Préfecture de la Loire-Atlantique

6 quai Ceineray - BP 33515
44 035 NANTES

Service de la communication interministérielle

02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr
www.loire-atlantique.gouv.fr

